



Le Directeur académique des services  
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames, Messieurs les Enseignants du 1er degré

S/C de Mesdames et Messieurs  
les Inspecteurs de l'Éducation Nationale  
chargés de circonscription

Marseille, le 14 décembre 2012

**Direction  
des services  
départementaux  
de l'éducation  
nationale  
des Bouches-du-  
Rhône**

**Division des  
Personnels  
Enseignants du 1<sup>er</sup>  
degré**

Référence  
Stages CAPA-SH 2013

Dossier suivi par :

Monique VEAUGIER  
Téléphone  
04 91 99 67 52

Fariza MOULAI  
04 91 99 67 46

Fax  
04 91 99 67 80

Mél.

Ce.dp13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédelec  
13231 Marseille  
cedex 1

**OBJET :** Candidatures aux stages de préparation au certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) - **Rentrée 2013**

**Références :** décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 et arrêtés du 5 janvier 2004 relatifs aux options et à l'organisation du CAPA-SH.

La présente circulaire précise les caractéristiques et les principes de la formation préparant au CAPA-SH ainsi que les modalités pratiques en fonction desquelles interviendront le recueil des candidatures et l'admission aux stages de préparation du CAPASH.

### **I – Caractéristiques et principes de la formation au CAPA-SH**

Les enseignants retenus pour la formation doivent formuler des vœux dans le cadre du mouvement pour obtenir un poste spécialisé dans l'option qu'ils ont choisie : A, B, C, D ou F.

Dès la rentrée scolaire 2013, ils sont installés à titre provisoire sur le poste obtenu au mouvement et perdent donc leur ancienne affectation.

La formation spécialisée préparant au CAPA-SH dispensée par l'I.U.F.M. comporte 400 heures de regroupements organisés en modules et se déroule sur deux périodes :

- durant le troisième trimestre de l'année scolaire précédant celle de l'installation à titre provisoire sur un poste spécialisé : 3 semaines de formation sont dispensées ;
- au cours des deux premiers trimestres de l'année scolaire, pendant l'année d'exercice sur poste spécialisé : le reste des 400 heures.

En dehors des temps de regroupements, les enseignants en formation bénéficient d'un accompagnement et d'un suivi diversifiés.



2/2

## II – Recueil des candidatures

Les instituteurs et professeurs des écoles titulaires, candidats à la formation au CAPA-SH doivent remplir la fiche de candidature ci-jointe, **qu'ils soumettent obligatoirement pour avis à l'I.E.N. de leur circonscription.**

## III – Obligations auxquelles s'engagent les candidats

Les dossiers de candidature seront reçus jusqu'au :

**Vendredi 25 janvier 2013 par les I.E.N.**

qui les transmettront au **bureau D.P. 2** de la direction académique pour le

**vendredi 1<sup>er</sup> février 2013.**

Les enseignants intéressés sont invités à une réunion d'information organisée sur le site aixois de l'I.U.F.M., 2 Avenue Jules Isaac :

**le mercredi 16 janvier 2013 de 9h00 à 12h00.**

Pour le directeur académique  
Le Secrétaire Général

*Signé*

**Michel RICARD**

**DOSSIER DE CANDIDATURE  
AU STAGE DE PREPARATION DU CAPA-SH  
RENTREE 2013**

NOM	Prénom	Nom de jeune fille
<b>Date de naissance :</b>		<b>Adresse personnelle :</b>
<b>Situation de famille :</b> <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Divorcé(e)		<b>Téléphone fixe :</b>  <b>Portable :</b>
Etablissement d'exercice	Fonction	Circonscription
Ancienneté générale des services au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année en cours	Dernière note pédagogique	Date d'obtention

**Engagement à signer par le candidat :**

Je m'engage à :

- exercer sur un poste correspondant à l'option préparée;
- suivre l'intégralité des regroupements de formation;
- me présenter à l'examen ;
- exercer des fonctions relevant de l'A.S.H. pendant 3 ans, année de formation comprise.

**Signature du candidat :**

OPTIONS DEMANDEES A CLASSER PAR ORDRE DE PREFERENCE	
Option A	N°
Option B	N°
Option C	N°
Option D	N°
Option F	N°

Seules seront étudiées les candidatures correspondant aux options arrêtées en C.T.S.D

AVIS circonstancié de l'I.E.N.	
Motivations du candidat :	
Aptitudes à s'insérer dans une équipe de travail :	
Capacités d'adaptation aux fonctions sollicitées :	
Capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par le texte :	
Signature :	<input type="checkbox"/> FAVORABLE
Date :	<input type="checkbox"/> DEFAVORABLE